

F3SCT départementale de la Vienne Séance du 29 juin 2023

Procès-verbal

Président de séance : M. Fabrice BARTHELEMY DASEN

Étaient présents :

M. Frédéric ARTAUD A-DASEN
M. Laurent MAURY CPD climat scolaire et citoyenneté
Mme Jannien JOLAIN responsable régionale prévention MGEN

Représentants des personnels :

Titulaires:

Suppléants:

FSU/CGT:

Mme Sylvie GACHENARD Mme Sandra VERDEIL-FIRON Mme Valérie SOUMAILLE M Matthieu THIBAULT Mme Marine BEILLARD M Xavier MOIGNER Mme Myriam ROSSIGNOL

UNSA:

Mme Marie GILARDOT M Guillaume GIREME Mme Alice GAUTRON Mme Hélène BLIN Mme Rachel MARQUER

FNEC-FP-FO:

M. Julien MARMISSE M Fabien VASSELIN M Frédéric ARTUS

Membres de droit :

Mme Sylvie PFEIFFER, ISST Mme Emilie MARTINIERE, conseillère de prévention départementale

Début de la séance : 14h00 La réunion se déroule en présentiel

ORDRE DU JOUR FSSSCT86 DU 29/06/2023

- 1/ Approbation du PV du 1 juin 2023 (sous réserve)
- 2/ Présentation des missions du nouveau CPD climat scolaire
- 3/ Bilan espace d'accueil et d'écoute de la MGEN
- 4/ Mise en place du PACTE
- 5/ Calendrier prévisionnel des instances et de la formation des représentants des personnels en CSA en 2023-2024
- 6/ Bilan visite PIAL Loudun
- 7/ Suivi des signalements
 - Climat scolaire
 - o école Augustin Dernier Champigny-en-Rochereau
 - Climat d'équipe
 - o école maternelle Prévert Jaunay Marigny
 - o collège Jardin des Plantes Poitiers (saisine)
 - o cité scolaire Jean Moulin Montmorillon
 - Relations avec l'extérieur
 - o école primaire André Rossignol Montmorillon
 - o école St Laon
 - o lycée Berthelot Châtellerault
 - o lycée Camille Guérin Poitiers
 - Bâtiments
 - o collège Jean Moulin Poitiers (chaleur)
 - o collège Arsène Lambert Lencloître (chaleur)
 - o école primaire Valdivienne (chutes de vasistas)

Monsieur le président de séance, Fabrice Barthélémy fait l'ouverture à 14h00.

Les représentants des personnels de la FSU-CGT souhaitent aborder lors de la séance la saisine sur l'école Prévert à Châtellerault et les signalements RSST du collège Ferdinand Clovis Pin à Poitiers.

Monsieur le président attend de voir si l'ordre du jour peut être tenu dans les délais impartis avant de traiter

Déclarations liminaires : - FNEC-FP-FO (jointe à ce PV)

- UNSA éducation (jointe à ce PV)

Monsieur le président répond aux points évoqués dans les déclarations liminaires.

ces points.

Concernant le CPD climat scolaire et les brigades d'appui monsieur le président remercie les représentants puisque des points positifs sur ces dispositifs sont mis en avant par les représentants. Les RPS (risques psychosociaux) seront abordés dans le point 3 avec la MGEN, la présence de la représentante de la MGEN responsable régionale prévention avait été demandée par les représentants des personnels.

Pour le PACTE, le département a essayé de ne pas être trop pesant sur cette question, on reste sur la base du volontariat.

Sur le 1er degré, on est sur une phase de préparation.

Sur les réponses aux agressions, l'école ne peut pas faire de rappel à la loi, il faut par contre travailler davantage avec les collectivités. Les protections fonctionnelles sont mises à disposition des personnels. Pour finir, monsieur le président répond qu'il n'a pas de données supplémentaires concernant l'amiante, pas de retour sur la correction d'écran ni sur le médecin du travail.

1/ Approbation du PV du 1 juin 2023 (sous réserve)

Le PV n'a pas été envoyé aux représentants des personnels, il sera approuvé à la prochaine séance.

2/ Présentation des missions du nouveau CPD climat scolaire

Monsieur Laurent Maury le nouveau CPD climat scolaire et citoyenneté se présente aux représentants des personnels. Il explique qu'il travaillait déjà avec des élèves à besoins éducatifs particuliers sur la circonscription de Poitiers Est.

Monsieur l'A-DASEN explique que le travail de monsieur Maury s'effectuera en lien avec les brigades d'appui et de prévention, l'objectif est de travailler en amont.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent savoir si la F3SCT sera dans la boucle puisqu'il s'agit de prévention.

Monsieur l'A-DASEN répond que le travail se fera avec l'ensemble des acteurs. La brigade d'appui a pour mission d'accompagner les équipes, il n'y a pas de substitution pédagogique.

Monsieur le président ajoute que le bilan sur le climat scolaire sera fait une fois par an dans le 1^{er} degré. Il y a des indicateurs variés, cela permettra de voir l'évolution. Les données doivent être factuelles et objectives.

Les représentants de la FNEC-FP-FO pensent que les risques psychosociaux sont des symptômes, il ne s'agit donc pas de prévention. La proposition n'est pas contestée mais il faut cadrer en amont. Des pratiques perdurent et cela génère des risques et de la fatigue, pour les équipes soudées cela ne pose pas de problème, pour les autres cela est plus compliqué.

Monsieur le président répond qu'effectivement on est souvent sur de la réaction quant aux demandes d'intervention de la brigade d'appui. Les représentants des personnels demandent que l'envoi des mails ne se fasse que sur des heures ouvrables. Monsieur le président est d'accord pour envoyer aux IEN un

message pour informer et sensibiliser aux bonnes pratiques concernant l'envoi de mail après 18h et cela dans un cadre bienveillant. Si une réponse est attendue en urgence il faut passer par un autre canal.

Les représentants de la FNEC-FP-FO souhaitent également qu'il y ait un droit à la déconnexion sur les réseaux sociaux utilisés dans les écoles.

Monsieur le président répond que cela ne peut pas être géré à son niveau.

Monsieur l'A-DASEN complète en expliquant qu'il s'agit d'une question de responsabilité individuelle et que même si l'administration peut l'évoquer collectivement elle ne peut pas agir.

3/ Bilan espace d'accueil et d'écoute de la MGEN

Madame Jolain responsable régionale prévention MGEN se présente et explique le fonctionnement du réseau PAS et de l'espace d'accueil et d'écoute. Le financement du dispositif est à 50 % MGEN et à 50% éducation nationale.

Madame Jolain présente un travail sous forme de diaporama. Elle explique que l'ensemble des personnels peut bénéficier de ce dispositif. Il est à noter que les bénéficiaires sont majoritairement des femmes en fin de carrière et enseignants du second degré.

La plupart n'ont eu qu'un entretien ; soit la problématique a été résolue soit le personnel a été réorienté vers le service adéquat. Les psychologues rentrent les statistiques de manière anonyme, aucune remontée n'est faite au rectorat après les entretiens avec les agents. Pour le moment il manque un peu de précision dans les réponses, un travail sera fourni pour être plus précis dans le prochain rapport. Une communication a été faite pour faire connaître le dispositif via des affiches, des flyers et des cartes de visite.

L'espace est ouvert 7j/7j et 24h/24h (au-delà des 18h).

Les entretiens sont plus nombreux entre septembre et décembre, 171 entretiens ont été effectués sur les quatre départements. Les problématiques rencontrées sont à 51,4% d'ordre professionnel (climat et violence). Des actions collectives du réseau PAS seront mises en place en lien avec l'EAFC en septembre. En interne, les psychologues orientent les personnels à 37% vers le service de médecine de prévention soit vers des services extérieurs (85% vers des psychologues). Les chiffres de l'année sont comparables à l'année dernière.

Il est à noter que beaucoup d'enseignants malgré la communication ne connaissent pas le dispositif.

Monsieur le président répond que l'administration communique sur le réseau PAS et que dans chaque école il y a un intérêt à déposer des flyers. Il y a également la possibilité que les directeurs en parlent à la réunion de rentrée.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent qu'une présentation du dispositif éducation nationale soit aussi faite puisque le rôle premier des assistantes sociales est d'orienter.

Madame l'inspectrice SST rajoute que ces données peuvent se retrouver dans le Prev'acad. L'employeur a l'obligation de communiquer aux établissements et aux services sur la sécurité et la santé au travail, tant sur les personnels ressources que sur les documents.

Monsieur le président répond que sur les ressources il faut faire simple et régulier, il faut une communication globale sur le sujet.

Les représentants de la FNEC-FP-FO souhaitent faire 3 remarques :

- -Les chiffres vont dans le sens de la souffrance au travail
- -Il est regrettable que l'employeur ne prenne pas en charge intégralement le dispositif, c'est une sorte d'externalisation actuellement.
- -Le réseau PAS est financé en partie avec l'argent de l'action sociale.

Monsieur le président remercie la MGEN. C'est un indicateur supplémentaire qui répond à des situations professionnelles et personnelles et cela justifie l'externalisation.

Madame Jolain complète en précisant que le dispositif est ouvert à tous même lorsque le personnel n'est pas adhérent de la MGEN, que les entretiens durent 1h, sont totalement gratuits et que jusqu'à 3 entretiens peuvent être proposés avant orientation.

Monsieur le président souhaite que l'année prochaine ce bilan puisse être actualisé.

4/ Mise en place du PACTE

Les représentants des personnels de la FSU-CGT pensent que dans l'attente de la parution des textes officiels, la mise en place et le cadrage attendu n'est pas clair.

Monsieur le président répond que les dispositifs sont complexes et que les décrets ne sont pas parus. Néanmoins même lorsque les textes seront sortis il y aura toujours de l'interprétation.

Au niveau du processus, les intentions de participer au PACTE ont été recueillies à un temps T, les chefs d'établissement feront au mieux avec les données en leur possession. Monsieur le président rappelle que le remplacement de courte durée est une priorité et qu'il n'y a pas de condition notamment en ce qui concerne les voyages.

Les représentants des personnels de la FSU-CGT soulignent que le contenu est problématique et que cela se cumule à une fatigue de fin d'année ; l'urgence est que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles et le PACTE surajoute à la difficulté.

Monsieur le président répond que l'administration fait avec les données en sa possession et que le reste se fera à la rentrée. Il faut utiliser le budget qui nous est alloué sinon il sera réalloué l'année suivante dans les autres ministères, actuellement 3 milliards dont 1 sous condition.

Les représentants de la FNEC-FP-FO soulignent qu'il y a une unanimité syndicale contre ce sujet et que signer quelque chose que l'on ne connait pas et qui évolue n'engendre pas de sérénité pour la rentrée. Dans les RSST, il y a déjà des conflits entre personnels dus à l'organisation dans les établissements suite à la mise en place du PACTE. Un certain nombre de projets ne se feront pas.

Monsieur le président précise que l'on est sur un temps d'ajustement et d'analyse et que rien n'est signé. Il s'agit juste d'intentions, les négociations sont en cours, le texte évolue et les organisations syndicales ont été entendues. Sur la question des conflits il faut faire attention à ne pas mettre de pression sur les personnels qui souhaitent adhérer au PACTE, il faut respecter les libertés individuelles. Concernant la partie financière, les parts fonctionnelles devront être saisies avant la fin de l'année même

si un maximum est attendu en début d'année scolaire. Lorsque qu'un projet doit être lancé en cours d'année, il pourra être soutenu pour les parts fonctionnelles disponibles. Le budget est dans l'enveloppe des IEN jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les représentants de la FNEC-FP-FO répondent que le choix des collègues sera respecté. Néanmoins les chefs d'établissement mettent aussi la pression pour que les enseignants prennent le PACTE.

5/ Calendrier prévisionnel des instances et de la formation des représentants des personnels en CSA en 2023-2024

Monsieur le président souhaite que pour les prochaines F3SCT les séances aient plus de rythme et qu'il y ait moins de longueur, d'où la volonté de faire 5 séances par an oct/dec/fev/avril/juin en 2023/2024, de deux heures.

Concernant les brigades d'appui un bilan sera fait en décembre.

Madame l'inspectrice SST précise que les formations des représentants des personnels débuteront à la rentrée 2023 avec une 1ère journée sur la règlementation SST avant les vacances d'automne.

6/ Bilan visite PIAL Loudun

Les représentants des personnels souhaitent revenir sur ce bilan et précisent qu'ils ont visité un PIAL qui fonctionne bien et dont les bonnes pratiques pourraient être transposables à d'autres. Le coordinateur a un rôle très important.

Un compte rendu a été rédigé et des préconisations émises telles qu'avoir plus de reconnaissance, plus de formation, du matériel adapté ou la maitrise de certains outils.

Globalement dans ce PIAL les AESH sont satisfaites et trouvent leur travail utile. Elles souhaitent être mieux formées pour les situations concrètes, connaître les pathologies et la communication immédiate sur le dossier pour agir au mieux, savoir si le geste est adapté.

Monsieur le président répond que l'on est sur un PIAL modèle avec des pratiques intéressantes et qu'il faut partager. Concernant les protocoles, ils sont très nombreux, les équipes de suivi permettent d'ajuster.

Les réponses apportées concernent à la fois le 1^{er} et le 2nd degré. La Rectrice souhaite que les AESH puissent bénéficier d'une meilleure visibilité de leurs interlocuteurs.

Les représentants des personnels reviennent sur le rôle important des AESH d'appui, ce qui est une spécificité du département.

Monsieur l'A-DASEN rajoute que l'investissement des équipes est lié au travail de madame l'inspectrice en charge de l'ASH.

7/ Suivi des signalements

- Climat scolaire

o école Augustin Dernier Champigny-en-Rochereau

Demande d'intervention de la brigade d'appui et entretien téléphonique avec la directrice au sujet d'une agression d'un élève à besoins éducatifs particuliers.

- Climat d'équipe

o école maternelle Prévert Jaunay Marigny

Monsieur l'A-DASEN fait le point sur la situation de cette école qui est dans une situation très complexe et sur laquelle il va falloir prendre des décisions pour préserver la directrice et l'équipe pédagogique. Les équipes ont été mobilisées, la brigade d'appui intervient encore aujourd'hui, la situation est toujours bloquée et l'investissement a été maximal, l'administration ne peut pas faire mieux.

Les représentants des personnels souhaitent trouver une solution et proposent une visite pour chercher les causes et proposer des préconisations. Il faut recadrer également sur les outils numériques.

Monsieur l'A-DASEN répond que la situation est inextricable, que les échanges durent depuis deux mois et que l'énergie mobilisée est hors du commun, une visite n'apporterait rien de plus. Concernant les réseaux sociaux l'administration ne peut pas se substituer aux personnels, les inspecteurs ont été alertés. Un bilan sera fait à la prochaine instance.

o collège Jardin des Plantes Poitiers (saisine)

Monsieur le président revient sur la situation d'un personnel. La décision de ne plus l'affecter au CREPS vient de la direction du CREPS. Ils ont souhaité arrêter de travailler avec cette enseignante malgré son professionnalisme, en raison de nombreuses absences qui mettaient le dispositif en péril. Il y a eu un problème de communication et ni le CREPS, ni l'IA IPR EPS, ni le chef d'établissement n'ont su trouver une méthode respectueuse pour transmettre l'information. Monsieur le président s'engage à envoyer un courrier en rappelant à la personne sa compétence professionnelle.

cité scolaire Jean Moulin Montmorillon

Les représentants des personnels précisent que les saisines attendues ont été signées et transmises à la F3SCT.

Les propos sont factuels.

Monsieur le président répond que la procédure classique est d'informer le chef d'établissement qui fait un rapport, le compte rendu d'entretien fait partie intégrante du dossier et cela est transmis au niveau de la gestion des ressources humaines.

Les représentants souhaitent que la procédure soit vérifiée au niveau du service juridique car dans ce cadre précis il faut protéger la collègue qui restera dans l'établissement en préservant son anonymat. Monsieur le président vérifiera auprès du service juridique et la réponse sera apportée aux représentants des personnels.

- Relations avec l'extérieur

o école primaire André Rossignol Montmorillon

Nombreux retards d'une élève. Le père ne veut pas se justifier sur ces retards et il a agressé verbalement la directrice à plusieurs reprises. Des échanges téléphoniques avec la directrice ont eu lieu, un RDV a été fixé avec le père le mardi 23 mai avec l'EMS, l'IEN a proposé de prendre en charge le signalement au procureur après avoir recueilli des propos de l'enfant transmis par la directrice.

Les représentants souhaitent remercier l'administration pour la bonne gestion de cette situation avec une réponse adaptée.

o école St Laon

Il y a eu une dégradation permanente des relations avec la collectivité et une dégradation de la santé physique et mentale de la chargée d'école. Une intervention a eu lieu dès le 26 janvier 2023 de la part de l'IEN qui a initié une réunion en présence du maire, de l'agent de la collectivité et de la professeure suivie, par l'instauration d'un modus vivendi. L'appui par l'équipe de la circonscription a été effectif dès la sollicitation par la professeure. Le DVS a été sollicité pour relayer l'outillage.

o lycée Berthelot Châtellerault

Une agression a été commise par une personne non reconnaissable avec un extincteur dans une salle de classe. Les représentants des personnels mettent en avant le contexte dégradé de l'établissement (restructuration depuis 2 ans, personnel accueil en arrêt, 2 CPE en retraite, plus qu'un en ce moment...) et donnent l'information que l'auteur des faits vient juste d'être identifié et qu'il ne s'agit pas d'un élève de l'établissement. L'interrogation qui demeure est la pratique des fiches de signalement sur le RDGI.

Monsieur le président répond que chaque cas est différent, dans ce cas le chef d'établissement a sécurisé les entrées et les sorties, chacun a pu reprendre son activité.

Madame l'inspectrice ISST rappelle qu'il est dans le rôle de la F3SCT d'identifier une situation grave et imminente, le supérieur hiérarchique est alerté, le registre est consigné et une enquête immédiate est mise en place. Il y a également la possibilité pour un agent d'exercer son droit de retrait mais en maintenant la sécurité des élèves. C'est un droit individuel laissé à l'appréciation de chacun.

o lycée Camille Guérin Poitiers

Après la punition d'une élève pour avoir triché à un devoir avec son smartphone, s'en est suivi un mail diffamant des parents. L'élève a été vue par la CPE, le proviseur adjoint et le proviseur. La réponse du proviseur au message des parents sur pronote a été ferme et proposait aux parents un rendez-vous. Ils n'ont pas répondu.

Monsieur le président rappelle que l'on ne peut pas obliger les parents à venir rencontrer le chef d'établissement.

Les représentants des personnels souhaitent que le président fasse un courrier pour marquer les esprits, le collègue a fait valoir son droit à la protection fonctionnelle.

Le président ne se substituera pas au chef d'établissement.

Bâtiments

o collège Jean Moulin Poitiers (chaleur) /collège Arsène Lambert Lencloître (chaleur)

De fortes chaleurs ont été constatées dans les salles de classe de préfabriqués. Suite aux travaux d'isolation, la chaleur s'évacue moins facilement. Les fenêtres ne s'ouvrent plus que de quelques cm.

Monsieur le président répond que les bâtiments ont été mis aux nouvelles normes pour lutter contre le froid, ils sont donc parfaitement étanches et cela répond à la politique nationale pour tous les bâtiments de l'état.

Les chefs d'établissements se sont rapprochés du département pour savoir comment faire baisser la température.

Valdivienne (chute de vasistas)

Suite à la chute d'un vasistas dans une salle de classe ; un appel téléphonique auprès de la directrice pour complément d'informations a été passé ainsi que des échanges téléphoniques avec Mme Martinière pour précision sur les démarches à suivre dans cette situation. L'IEN a contacté M l'A-DASEN pour le prévenir de la situation et appelé Mme le Maire pour lui demander la vérification des installations des

vasistas de l'école suite à l'incident. Une entreprise est venue le 19 juin, elle a constaté les défauts et va réparer et revoir l'ensemble des vasistas.

Les représentants de la FNEC-FP-FO souhaitent déposer 4 avis. Les représentants de l'UNSA indiquent qu'ils ont eu les avis très peu de temps avant la séance et n'ont pas eu le temps de les étudier.

Monsieur l'A-DASEN rappelle que les avis doivent être donnés en amont aux autres membres de l'instance pour qu'il puisse y avoir un échange.

Monsieur le président souhaite que les avis soient présentés à la prochaine F3SCT.

Les représentants de la FNEC-FP-FO répondent que la présentation des avis est un droit et qu'ils ont été donnés ce midi, donc les autres membres les ont eus. Ils acceptent néanmoins de les présenter à la prochaine séance.

Monsieur le président précise que les situations du collège Ferdinand Clovis Pin et de l'école Jacques Prévert seront revues à la prochaine F3SCT ainsi que les 4 avis.

Monsieur le président lève la séance à 17h35.

La secrétaire suppléante de la Le président de séance F3SCT

Fabrice Barthélémy

La secrétaire de séance Natacha Vial

Mme Sandra Verdeil-Firon

10